



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-578
PORTANT SUR LA CITATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-PURIFICATION
DE PASPÉBIAC COMME BIEN PATRIMONIAL

À TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 10 août 2026, la Ville de Paspébiac a entamé des démarches officielles pour l'adoption du Règlement n° 2026-578. Ce règlement porte sur la citation de l'église Notre-Dame-de-la-Purification de Paspébiac comme bien patrimonial.

QUE ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'assurer la protection juridique et la conservation à long terme de l'église située au 17 boulevard Gérard-D.-Lévesque Est, soit le lot 6 546 987 du cadastre du Québec. La citation englobe :

- L'intégrité architecturale extérieure et intérieure du bâtiment;
- Le columbarium et les trois cloches historiques;
- L'orgue électropneumatique Casavant opus n° 3628.

Cette démarche s'appuie sur la valeur historique, culturelle et architecturale exceptionnelle de ce site d'intérêt majeur pour la communauté.

QUE conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) tiendra une assemblée publique afin d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet :

- **Date** : 13 octobre 2026
- **Heure** : 16 h 00
- **Lieu** : Centre culturel de Paspébiac localisé au 7 boulevard Gérard-D.-Lévesque Est

QU'au cours de cette séance, le projet de règlement sera expliqué et toute personne intéressée pourra formuler ses commentaires ou poser des questions.

QUE les citoyens peuvent consulter le projet de règlement complet au bureau du service d'urbanisme à l'hôtel de ville, localisé au 5 boulevard Gérard-D.-Lévesque Est durant les heures d'ouverture normales, soit de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Les mémoires ou commentaires écrits peuvent également être transmis par courriel avant la tenue de la séance à l'adresse suivante : greffe@villepaspebiac.ca

Donné à Paspébiac, ce 4 septembre 2026.

Daniel Langlois
Directeur général et greffier